

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Meni Abikhzer bat Ester Z"l 5 Iyar - 1 Mai

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté Hékhhal Shalom

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: La Famille ABIKHZER pour la nahala de leur mère Meni Abikhzer bat Ester Z"l

KOLLEL HEKHAL SHALOM
DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

On Vous invite de venir étudier au Kollel et ajoutez de la lumière dans Votre Vie ON VOUS ATTEND CHAQUE SOIR

DU LUNDI AU JEUDI 20h00 - 21h15
COURS DE TORAH POUR TOUS LES NIVEAUX.

HAFTARA TAZRIA

Cette semaine, nous lisons deux Parachiot : Tazria et Métsora, mais nous lisons uniquement la Haftara de Métsora. Toutefois, la Haftara de Tazria, comme celle de Métsora, sont issues du même livre, le deuxième livre des Rois. Elles constituent la continuité l'une de l'autre et se déroulent toutes les deux à l'époque du prophète Elisha qui succéda à Eliahou Hanavi. Elisha était un très grand prophète et est resté célèbre notamment en raison des nombreux miracles qu'il a accomplis. La Haftara de Tazria évoque, pour sa part, la visite d'un général étranger, Naaman, qui vint solliciter Elisha afin de le guérir d'une affection de lèpre qu'il avait contractée. A sa grande surprise, Elisha lui prescrit simplement de se baigner dans le fleuve du Jourdain. Malgré son scepticisme, Naaman se trempe et guérit miraculeusement. Sa reconnaissance est entière à l'égard d'Elisha, et Naaman adopte la foi en l'Éternel. Il propose également des cadeaux somptueux à Elisha, mais le prophète refuse toute compensation matérielle et se soucie uniquement de diffuser la gloire d'Hachem dans ce monde. (Torah-Box.com)

3- Si en achetant un poisson entier, avec tête et peau, on reconnaît qu'il s'agit d'un poisson Cachère, l'examen des écailles devient inutile.

4- Il est interdit d'acheter chez un poissonnier non pratiquant du poisson sans peau, car une preuve absolue de cachèrout est exigée pour en autoriser la consommation. Pour les filets de poisson, le poissonnier devra donc soit préparer le filet devant le client, soit laisser attachée une partie de la peau. Pour les filets livrés à domicile, la peau devra impérativement être attachée au poisson.



5- Les poissons congelés, fumés ou sous forme de pâte ne peuvent être consommés que s'ils sont reconnus comme cachère par une autorité rabbinique.

6- Comme les œufs, les poissons sont parvé (neutres) et peuvent se manger dans un repas lacté (pas ensemble avec le lait) ou carné. Mais il faut séparer la consommation de viande de celle du poisson par une bouchée de pain et une gorgée de boisson, et utiliser des assiettes et couverts différents (le Talmud considère comme malsain le mélange viande-poisson).

7- Pour pouvoir consommer des œufs de poissons achetés chez un poissonnier non juif il est indispensable que les œufs soient pris sur le poisson devant le client afin que ce dernier ait la preuve qu'ils proviennent bien d'un poisson cachère.



Visitez notre nouveau site web: Bulletins, Cours Audio et Video sont maintenant disponible

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollel - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 4 No.02
SAMEDI 29 AVRIL 2017
3 IYAR 5777



Paracha TAZRIA - MÉTSORA

Allumage des bougies du Chabbat: 19:40
Sortie du Chabbat: 20:49



Horaire des Offices 2017 - 5777

Chabbat 29 Avril 2017 - 3 IYAR 5777

Chahrit: 8:15
Cour du Rav Ronen A. Abitbol 18:00
Minha: 19:15 Suivie d'Arvit - OMER 18

Dimanche 30 Avril 2017

Chahrit: 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 19:30 - OMER 19

Lundi 1 au Jeudi 4 Mai 2017

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 19:30 - OMER 20 - 23

Vendredi 5 Mai 2017 - 9 IYAR

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 18:45 - OMER 24
Allumage des bougies: 19:49

ISRAEL DAY RALLY IN MONTREAL

Mardi 2 Mai 2017
11h au Carré Phillips

PARACHA TAZRIA - MÉTSORA

ד"ר

Lashon Hara - La purification du lépreux



Parachat Tazriaâ - Metsora

La paracha de cette semaine est presque entièrement consacrée aux différentes formes de la lèpre dite «tsaraât», celle qui atteint en premier lieu les maisons, les habits, pour ensuite contaminer les hommes. Nous trouvons ensuite le processus de purification des lépreux.

Nos maîtres nous révèlent que ces phénomènes sont directement liés aux fautes ayant un rapport avec la parole, et plus particulièrement avec la médisance (lachon harâ).

Le terme de lachon harâ (littéralement mauvaise langue) s'applique à toute parole péjorative ou susceptible de nuire à une autre personne. N'importe quel propos diffamatoire représente du lachon harâ même s'il ne peut causer absolument aucun tort. Examiner les défauts des autres est répréhensible en soi. Tout propos susceptible de causer un préjudice à quelqu'un d'autre, au plan financier, matériel, moral ou autre constitue du lachon harâ, même s'il n'a rien de diffamatoire. (On notera que le terme lachon harâ se rapporte à des propos médisants ou susceptibles de nuire véridiques. Des propos mensongers ou inexacts sont désignés par des termes motsi chem râ, diffamatoire.

Les Trois Filles

Nos sages nous apprennent que la médisance met en danger au moins trois personnes : celle qui médite, celle qui écoute et celle dont on parle.

Le Midrach nous enseigne que le lachon harâ peut aller si loin jusqu'à provoquer une effusion de sang. Un homme avait trois filles, l'une qui était paresseuse, l'autre voleuse et la troisième qui disait du lachon harâ, et il ne se trouvait personne pour les épouser. Un jour, un ami vint le trouver et lui dit : «J'ai trois fils, si tu le veux bien, donne tes filles à mes fils.» Il répondit : «Mes filles ne sont pas dignes de tes fils, elles ont tel et tel défaut.» Il lui

Rabbin Ronen A. Abitbol



dit : «Je le souhaite tout de même.» Immédiatement, il les maria à ses fils. Que fit-il ? A la paresseuse, il donna des serviteurs et des servantes et leur dit : «Ne la laissez rien faire.» Pour la voleuse, il plaça chez elle une grosse somme d'argent et lui dit : «Tout ce que tu feras sera bien fait.» Quant à celle qui disait du lachon harâ, son beau-père se levait tôt tous les jours pour demander de ses nouvelles, et il lui disait : «Si tu veux quelque chose de ton mari dis-le moi, je le lui dirais et il fera ce que tu veux», et elle ne racontait rien sur lui.

Un jour, leur père vint en visite. Il rentra chez la paresseuse et lui demanda : «Ma fille, comment t'entends-tu avec ton mari ?» Elle répondit : «Que vienne sur toi une bénédiction, mon père, de m'avoir donné cet homme qui m'a donné des serviteurs et des servantes qui ne me laissent rien faire !» Il sortit de là et rentra chez la voleuse, lui posa la même question, et elle répondit comme la première. Il sortit de là et rentra chez la médisante. Elle se mit à pleurer en disant : «Père, tu m'as donnée à deux hommes, le père et le fils, et si tu ne me crois pas, cache-toi dans ma chambre et tu verras.»

Immédiatement elle le fit entrer dans la chambre. Le beau-père vint lui demander de ses nouvelles comme d'habitude, et elle lui dit : «Ne me touche pas et ne me fais pas honte !» Il répondit : «Est-ce que je t'ai jamais rien fait de mal ? Cela ne m'est même pas entré dans la tête !» Quand son père le vit, il sortit de la chambre et le tua. Ensuite les gens de la maison vinrent et le tuèrent. Comme elle criait et pleurait, on la tua elle aussi. De là conclue le Midrach, nous comprenons que le lachon harâ tue trois personnes, celui qui la dit, celui qui l'accepte et celui dont on parle.

Un Concept étonnant – Les Quatre personnes

Les maîtres du Talmud ont établi un concept étonnant qui est aussi matière à réflexion. Quatre personnes sont considérées comme « mortes » : le mendiant, le lépreux, l'aveugle et celui qui n'a pas d'enfants (Nédarim 64b).

La vie véritable n'est pas le fonctionnement physiologique de l'organisme.

Pour les maîtres de la Torah, la vie, c'est notre capacité à donner à l'autre, à lui apporter ce dont il a besoin. C'est notre capacité à faire du bien à la société et à ceux qui nous entourent.

Celui qui est dans l'impossibilité de « vivre » avec les autres ou d'apporter quelque chose à son entourage ne vit pas véritablement.

On peut maintenant faire le lien entre les quatre cas décrits par la Torah.

Le mendiant d'abord : sa dépendance financière totale lui enlève toute possibilité de donner. Il ne peut apporter à la société, c'est sa vie même qui est aliénée.

L'aveugle ensuite : la vue est le sens qui permet de « vivre » l'autre. Etre dépossédé de la vue empêche le sentiment d'identification avec son prochain. C'est donc la vie même qui a été ainsi diminuée.

Celui qui n'a pas d'enfant se voit privé de la possibilité la plus naturelle qui soit de donner, celle d'éduquer et de choyer ses propres enfants.

Le cas du lépreux est analogue : être exclu du camp et condamné à l'isolement total tue une personne, en lui enlevant le contact avec la société : le lépreux ne peut plus donner ni recevoir.

On le voit, la Thora nous apprend, par les lois concernant la lèpre, la gravité, que l'on n'avait peut-être pas mesurée, de la médissance

'Had Gadya - Ne te mêle pas...

La soirée du Sédér s'achève, dans beaucoup de tables familiales, sur la chanson du cabri, 'Had gadya, cet agneau «unique» que le «père» avait acheté pour deux zouz, et qui va être à l'origine d'une succession de malheurs: Le chat qui l'a mangé a été lui-même mordu par le chien, et ainsi de suite jusqu'à l'intervention du Saint béni soit-Il qui met fin au

récit. Les commentateurs considèrent généralement que le cabri représente le peuple juif, le père qui l'a acheté étant Hachem, et les deux zouz symbolisant les deux tables de la Loi données au Sinaï. Les «personnages» qui interviennent dans ce chant représentent les différentes étapes de l'histoire des enfants d'Israël, depuis la Création jusqu'à la fin des temps. Si l'on considère cependant l'enchaînement des agents qui se succèdent dans le récit entre l'agneau et le Saint béni soit-Il, on s'aperçoit qu'il fixe les responsabilités d'une manière déconcertante:

L'agneau incarne bien évidemment l'innocence. Le chat qui le dévore représente par conséquent la méchanceté. Cette méchanceté sera punie par le chien. Le chien, qui a pourtant accompli une bonne action, en est puni, et ce par le bâton. Pourquoi?

Une explication a été proposée au nom de rav Nathan Adler (1742 - 1800), le maître du 'Hatam Sofèr. Il paraît évident que le chat a eu tort de manger l'agneau, que le chien avait de bonnes raisons de mordre le chat, etc. Le chien, cependant, a commis une erreur, celle d'intervenir dans un règlement de comptes qui ne le concernait pas personnellement, et d'aggraver ainsi une situation déjà suffisamment compliquée. Il a donc mérité d'être frappé, mais le bâton, à son tour, s'est mêlé de ce qui ne le regardait pas, et ainsi de suite?

La leçon à retirer de ce chant. Il nous arrive souvent, en prenant parti dans une querelle, de ne réussir qu'à l'envenimer. Lorsque nous assistons à ce que nous croyons être une injustice, ne nous transformons pas en justiciers, mais essayons de jouer les bons offices. C'est de l'eau, et non de l'huile, qu'il faut apprendre à savoir jeter sur le feu! (par Jacques Kohn Z"l)

A qui les Mérites

Dans le livre Mikhtav MéEiyahou (vol. 4 pages 20 et 214), il écrit au nom du 'Hovot Halévavot (Chaâr Hakénia 7), que celui qui dit du lachon harâ perd tous ses mérites, ceux-ci passent chez celui sur qui il a médité. De même toutes les fautes de ceux contre qui il a parlé s'inscrivent sur son compte. Arrivé au monde de la vérité, l'homme constatera qu'on l'accusera de fautes qu'il n'a pas commises (puisque à travers le lachon harâ les fautes de l'autre lui seront comptabilisées), il criera "c'est bien là un mensonge, je n'ai jamais transgressé ces fautes !". On lui répondra "de ton vivant tu as choisi la voie (voix) du mensonge, voici le mensonge pour lequel tu as oeuvré !".

Le sens de cet échange de fautes est de commandements est d'un grand intérêt pour faire réfléchir le fauteur. Cela vient lui montrer est le véritable contenu de son désir de se distinguer et de se considérer plus excellent que l'autre – en l'occurrence le tsadik – ce qui l'a conduit à rabaisser la dignité du tsadik en choisissant la voie (voix) de la médissance qui n'est autre que Mensonge, Idolâtrie et Profanation Divine.

La médissance menace à tout instant.

Que faire pour l'enrayer ?

Tourner 7 fois sa langue dans sa bouche,

ceci vous permettra de réfléchir :

Est-ce que ca vaut la Paine???

Maximes de Pères – Une leçon

Rabbi Eliézer disait : Que l'honneur de ton prochain te soit aussi cher que le tien propre. (Chapitre 2 – 10)

Rabbi Eliézer était connu pour la richesse des connaissances qu'il avait. On dit qu'il dépassait par son savoir tous ses collègues. En effet, ses camarades l'appelaient « Rabbi Eliézer le Grand » et il était même usage de le surnommer « Sinaï », car il était le dépositaire de la Torah dans sa génération. Cependant en dépit de toutes ses qualités et malgré sa grandeur, Rabbi Eliézer soulignait la nécessité d'honorer les autres.

Leçon : Pour nous ceci s'appliquera en gardant le silence à la synagogue et ne pas déranger ceux qui sont venu y prier.

Si vous venez à la synagogue pour parler où irez-vous prier.

Coin de la Halakha – Les Poissons Cachères

1- Concernant les poissons, il n'y a pas de cachèrisation, contrairement à la viande. Un poisson est ou n'est pas caché : « Parmi tout ce qui est dans les eaux, tout ce qui n'a ni nageoires ni écailles, vous ne mangerez pas, ce sera impur pour vous. » (Deutéronome, XIV, 9-10). Un poisson n'est pas caché non plus si ses écailles sont impossibles à détacher de la peau. Si ces mêmes écailles sont difficilement détachables, il convient de faire appel à un rabbin compétent.

2- Exemples de poissons non cachère : raie, esturgeon, anguille, turbot, carpe à cuir (appelée aussi carpe cuir), saumonette.

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

LA FAMILLE ABIKHZER POUR LA NAHALA DE
LEUR MÈRE MENI ABIKHZER BAT ESTER Z"l

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

